

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 - Objet du contrat et modalités :

La location de cycle(s), scooter(s), trottinette(s) auprès des particuliers et entreprises durant nos jours, horaires et périodes d'ouvertures, ci-dessous dénommés « locataire » par la société LOOK AND BIKE SHOP, SARL au Capital de 2 500 euros, SIRET 913 111 423 00012, APE 7721 Z, TVA Intracom FR58913111423, ci-dessous dénommée « le loueur ». Tous les matériels sont aux normes CE et disposent de motorisations homologuées voies publiques. Ils sont loués avec des équipements de base. Les matériels sont louables aux personnes de plus de 12 ans, reconnaissantes être aptes à la pratique sportive et déclarant n'avoir aucune contre-indication médicale et devront être accompagnés au moins d'une personne majeure qui sera le locataire, elles seront sous sa responsabilité totale. Le locataire devra fournir une pièce d'identité valide au moment de la location et devra déposer un dépôt de garantie. Il devra être titulaire d'une assurance et d'une police responsabilité civile en cours de validité durant toute la location. Ces locations sont accessibles dans la limite des quantités disponibles, de même que pour les accessoires, la SARL LOOK AND BIKE SHOP ne pourra être tenue responsable en cas de défaut d'approvisionnement pour toute cause que ce soit.

Article 2 - Equipements des cycles :

Tous les cycles, scooters, trottinettes, loués ont un équipement de base composé des accessoires suivants : moteur à assistance électrique ou moteur électrique, batterie intégrée ou en sac à dos suivant matériels, contrôleur/afficheur au guidon, éclairages avant et arrière (pour les cycles et scooters), béquille, antiviol à clés, sonnette/klaxon, casque, voir un panier avant, voir un porte bagages arrière avec tendeurs.

Article 3 - Prise d'effet, mise à disposition et récupération :

La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont livrés. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances « en bon père de famille ». Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le locataire conserve le matériel au-delà de cette période sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice de toutes les garanties prévues au contrat. Le locataire reconnaît avoir reçu la chose louée en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier le matériel et le choisir conformément à ses besoins.

Article 4 - Paiement et modes de règlement de la prestation :

L'ensemble de la prestation est réglé par le locataire au moment du départ du matériel faisant l'objet du présent contrat. Les modes de règlement acceptés sont : les espèces, la carte bancaire et les chèques ANCV.

Article 5 - Utilisation :

Le locataire certifie être apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même, de convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels est strictement interdite, de convention expresse entre parties, il est strictement interdit au locataire d'intervenir sur le matériel en cas de panne. Pour toute autre cause, le locataire devra avertir sans délai le loueur en appelant le **02.51.96.52.28**.

Le locataire s'engage à utiliser la chose louée avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur, à respecter le code de la route. **Le port du casque par le locataire est obligatoire.**

Lors du stationnement du matériel sur la voie publique, il est obligatoire pour le locataire de poser l'antiviol.

En cas de vol des matériels, le locataire devra avertir sans délai le loueur, déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir une photocopie du dépôt de plainte.

La SARL LOOK AND BIKE SHOP se dédouane de toutes responsabilités si le locataire ne respecte pas les règles en vigueur mentionnées dans le présent article. Le locataire devra faire appel à sa propre responsabilité civile en cas de sinistre corporel et/ou matériel s'il n'a pas respecté les règles en vigueur dans le présent article.

Article 6 - Responsabilité casse/vol :

Le locataire bénéficie dans le cadre du contrat de location d'une couverture pour les dommages subis par la chose louée mais reste engagé pleinement et personnellement sur sa responsabilité à raison desdits dommages, casse et vol, toutefois le locataire ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente improprie à l'usage auquel il est

destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usure peut être apportée par le locataire, en cas de casse le locataire s'engage à restituer le matériel endommagé et celui-ci devra être reconnaissable et complet. Les dommages subis par le matériel seront facturés au locataire selon le tarif en vigueur. Dans ces cas, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 20 % par an, en cas de vol par le locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, le loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

Article 7 – Dépôts de garantie :

Lors de la mise à disposition des matériels par le loueur, il est demandé au locataire de verser un dépôt de garantie (par CB, chèque ou espèces) dont la valeur est mentionnée au recto des présentes conditions générales de location, ce dépôt de garantie n'est pas encaissé durant la durée de la location, à la restitution des matériels ce dépôt de garantie sera restitué au locataire, déduction faite des éventuels dommages prévus à l'article 6, la SARL LOOK AND BIKE SHOP se réserve le droit d'encaisser le dépôt de garantie, sans mise en demeure préalable et facturera des suppléments au locataire selon l'article 6, dans les cas et conditions ci-après détaillés et limitativement énumérés : détérioration du vélo par lui-même ou par un tiers pendant la période de location, usage frauduleux, non restitution du vélo dans les 24 heures suivant la date limite de restitution du vélo et/ou vol du vélo dont le client avait la responsabilité, en cas de refus de paiement d'une pièce dégradée ou manquante, ou tout autre manquement de ce dernier aux présentes conditions générales de location. Toute demande de remboursement devra être effectuée en boutique. En cas d'acceptation du remboursement par SARL LOOK AND BIKE SHOP, un chèque sera envoyé au domicile du Client.

Article 8 - Restitution :

La restitution des matériels loués se fera à l'horaire prévu au contrat, pour des raisons de sécurité le locataire s'engage à signaler au loueur les chocs éventuels subis par les casques. Toute heure commencée est due.

Article 9 - Eviction du loueur :

Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le locataire. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du loueur.

Article 10 - Assurances :

La SARL LOOK AND BIKE SHOP a souscrit auprès de la compagnie MOB-IN/ActPatrimonia SAS - RCS Paris 533 523 437, n° de contrat : 202206-012221, une responsabilité civile/une assurance circulation tout usage, vol, incendie, dommages, garantie personnelle du conducteur, pour chacun de ses vélos, scooters, trottinettes électriques et de ses usagers afin de couvrir les risques lors des locations et sorties découvertes pour le compte de ses locataires. Polices d'assurances disponibles sur demande à notre boutique.

Exclusion : la location des draisienne à assistance électrique pour les enfants de moins de 12 ans n'étant pas assurable, la responsabilité incombe aux responsables légaux. Cela entend, la casse, le vol, les dommages corporels et/ou toutes autres dégradations des draisienne. La responsabilité civile des responsables légaux sera donc saisie en cas de sinistres matériels ou corporels.

Article 11 - Droit à l'image et données personnelles :

La SARL LOOK AND BIKE SHOP s'engage à respecter la réglementation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) et la loi modifiée du 6 janvier 1978 « Informatiques et Libertés » ainsi que le droit à l'image. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de portabilité de vos données personnelles auprès de la SARL LOOK AND BIKE SHOP 589 Avenue Notre Dame 85440 TALMONT SAINT HILAIRE.

Article 10 - Juridictions :

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétent sera celui du siège social de l'entreprise du loueur auquel les parties attribuent une compétence exclusive.

Signature du locataire précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à TALMONT SAINT HILAIRE

Le